

LA DOUBLE-BOUCLE

M. Trarieux a reçu la lettre suivante :

Batoum, 19 août 1901.

Monsieur le président,

C'est avec émotion, étant en cours de voyage, que j'ai pris connaissance de la lettre si humaine, que vous venez d'adresser à M. le ministre de la marine à la date du 13 juillet au sujet de la peine barbare de la boucle ou de la double-boucle, actuellement en vigueur sur les navires du commerce.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le président, de présenter, en plusieurs occasions, devant le tribunal maritime commercial, la défense de pauvres camarades marins comme moi.

Je reconnais que la loi du 19 avril 1898 a modifié sensiblement le décret-loi du 28 mars 1852.

Hélas ! à côté du système de châtimement barbare de la peine de la boucle, se trouve encore dans l'article 52 de la loi de 1878 un paragraphe (n° 3) ainsi conçu :

« Peines applicables aux hommes de l'équipage pour fautes de discipline. »

« Retenue d'un à 10 jours de salaires si l'équipage est engagé au mois, ou de 2 à 20 francs s'il est engagé à la part. »

Quoi de plus inique, Monsieur le président ?

Existe-t-il dans aucun code en France, un article quelconque qui enlève le salaire, c'est-à-dire le pain, à n'importe quel ouvrier, à titre de punition ?

Votre réponse sera la mienne : Non.

Nous devons, nous, les marins du commerce, une grande reconnaissance à M. le sénateur Béranger, à ce grand humanitaire, à qui nous sommes redevables de l'application de la loi de sursis.

Par votre touchante démarche en notre faveur, vous avez aussi, Monsieur le président, acquis le même droit, et mon premier devoir en arrivant à Marseille, vers le 10 septembre, sera de faire afficher dans la salle du local où les inscrits maritimes se réunissent pour discuter par les moyens légaux, l'amélioration de leur sort, votre lettre si digne et si éloquente, qui vous donne droit à tout jamais à l'assurance de notre plus profonde sympathie.

Heureux d'être par la présente l'interprète fidèle des sentiments des marins du commerce, je vous prie d'agréer, en leur nom et au nom des familles de marins, l'expression de mon plus profond respect.

EMILE GIRAULT,
chauffeur à bord de la *Circassie*
Compagnie Paquet, Marseille.

L'AFFAIRE FOURNAUX

M. L. Trarieux, président de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, vient d'adresser la lettre suivante au ministre de la guerre.

Aubeterre, 8 septembre 1901.

Monsieur et cher ministre,

Les débats de l'affaire de l'adjudant Fournaux ont ému l'opinion, et l'esprit public se préoccupe de la situation que peuvent s'être faite à leur corps, par leurs dépositions devant le Conseil de guerre, le caporal Talleron et ses co-témoins.

Je prends la liberté d'appeler sur ces braves soldats votre haute sollicitude, afin qu'ils ne puissent avoir à souffrir de la conscience avec laquelle ils ont tenu à remplir leur devoir.

Veuillez agréer, Monsieur et cher ministre, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L. TRARIEUX.

LE COMITÉ CENTRAL

Séance du 23 septembre 1901

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. Trarieux, Molinier, Brochot, Yves Guyot, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusés : MM. Guieysse, H. Fontaine et Delpch.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

SITUATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE. — M. le président donne connaissance de la situation financière. Les comptes sont approuvés.

Le nombre des nouvelles adhésions du 1^{er} juillet au 21 septembre est de 2.744. Le nombre des démissions, décès, partis sans adresse, etc., est de 345.

Le nombre des nouvelles adhésions depuis le 1^{er} janvier 1901 est de 7.534.

Le nombre total des adhérents au 21 septembre est de 24.977.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au Bulletin officiel est de 3.264.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — M. le président informe le Comité central que la Ligue a reçu en don, pour l'œuvre des bibliothèques :

De M. Paul Viollet, 300 exemplaires de « La spoliation des indigènes de la Nouvelle-Calédonie » (mémoire du Comité de protection et de défense des Indigènes);

De M^{me} André, 1 exemplaire « Science et Morale », de Berthelot; 1 exemplaire « La morale des Jésuites » de Paul Bert; 1 exemplaire « Le conflit » de Le Dantec;

De M. Champon, maire de Salins, 350 exemplaires de « La suppression des octrois, à Salins ».

COMMUNICATION DE LA LIGUE BELGE DES DROITS DE L'HOMME.

— M. le président donne connaissance de l'ordre du jour voté par la Ligue belge des Droits de l'Homme pour l'arbitrage dans la guerre Sud-Africaine. M. le président se charge d'en accuser réception.

L'AFFAIRE LERMITE. — Après avoir pris connaissance du rapport de M. le secrétaire général sur cette affaire, le Comité passe à l'ordre du jour.

LES ARRÊTATIONS ARBITRAIRES. — M. le président donne connaissance au Comité de la lettre qu'il a écrite au président

du Conseil au sujet des arrestations arbitraires.

COMMUNICATION DES SECTIONS DE BELFORT ET DE PONTARLIER. — M. Mathias Morhardt, secrétaire-général, est délégué auprès des sections de Belfort et de Pontarlier.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE JOINVILLE-LE-PONT. — M. Paul Aubriot est délégué auprès de la section de Joinville-le-Pont.

COMMUNICATION SUR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE AU TONKIN. — Le Comité entend une communication qui lui est faite sur divers abus de pouvoir et illégalités dont l'administration française du Tonkin se serait rendue coupable. Le Comité décide de demander un mémoire précis et détaillé sur chacun des faits qui lui sont signalés.

La séance est levée à 11 heures et demie.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

AISNE

SECTION D'ORIGNY SAINTE-BENOITE.

La section d'Origny Sainte-Benoîte de la Ligne des Droits de l'Homme dans sa réunion du 15 juin a décidé de protester contre le déploiement dans les processions d'un drapeau national, sur lequel un Sacré-Coeur était imprimé. Elle a également décidé d'organiser une conférence sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

ALPES-MARITIMES

SECTION DE NICE.

Dans sa séance du 14 juin, la section de la Ligne des Droits de l'Homme de Nice a entendu une très intéressante conférence de M. G. Mayrargue, sur « l'état de la France de la Révolution de 1789 ».

Le conférencier, après avoir fait un exposé très documenté des causes générales de la Révolution et dépeint l'état politique et social de la France à cette époque, a terminé par cette belle citation de Paul Bert :

« Nos pères étaient serfs; la Révolution les a rendus libres; nos pères étaient des sujets, elle en a fait des citoyens... Si nous sommes libres, si l'on ne nous pille plus, s'il y a une justice, c'est à elle que nous le devons. C'est elle qui nous a donné la Liberté, l'Egalité, la Fraternité ; que son nom soit béni ! »

Cette conférence a été accueillie par des applaudissements mérités, qui ont donné plus de force aux remerciements que le président de la section a adressés à M. Mayrargue.

ARIÈGE

SECTION DE SAVERDUN.

La section de Saverdun de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 14 juin, a voté la résolution suivante :

« Les membres présents de la section de Saverdun, réunis en assemblée générale, adressent leurs sincères félicitations au ministre de la guerre pour avoir rendu incompétents les tribunaux militaires dans les délits de droit commun.

« Protestent hautement contre la conduite — peu digne d'un gouvernement de défense républicaine — du ministre de l'instruction publique, d'autant surtout, que la pensée unanime de la démocratie, est de ne point cléricaiser les écoles ;

« Émet en outre les vœux suivants :

« 1^o Que le Code militaire en temps de paix, soit le plus tôt possible réformé.

« 2^o Que l'affichage dans tous les établissements de l'Etat, d'un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, devienne obligatoire ;

« 3^o Les membres présents sont heureux de témoigner à leur président d'honneur, M. Delpech, leur admiration pour la collaboration active qu'il prend à la commission de la loi sur les associations ;

« Regrettent que des circonstances indépendantes de sa volonté l'aient empêché de venir parmi nous, et l'invitent à venir à Saverdun aussitôt après son élection.

« Remercient enfin le Comité central, d'avoir mis à la disposition de la section une bibliothèque, d'une utilité incontestable, qui portera parmi nous ce grand cri de justice qui honore notre groupe ».

CHARENTE

SECTION D'ANGOULÊME.

Le 16 juin, a eu lieu, sur convocation individuelle, la première assemblée générale de la section angoumoisine de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Une centaine de membres environ étaient présents.

M. Burot, président, a ouvert la séance et a prononcé l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

« En ouvrant la première assemblée générale active de la section de la Ligue des Droits de l'Homme que nous venons de constituer depuis deux mois dans notre arrondissement, je tiens à vous remercier à nouveau pour le très grand honneur que vous m'avez fait en me plaçant à votre tête. Soyez assurés que j'ai senti tout le prix de cette trop flatteuse marque d'estime; car, quoique vous ayez pensé, en me choisissant, désigner l'un de ceux dont les idées politiques et philosophiques de justice, d'égalité, de solidarité et de tolérance mutuelles n'ont jamais varié dans sa famille, vous savez aussi qu'il y a parmi nos amis de plus dignes que moi auxquels leur trop grande modestie, seule, a fait refuser cet honneur.

« Vous êtes tous pénétrés du but de notre Ligue. Je ne vous en dirai que peu de mots, notre collègue et ami M. Valory le Ricolais, que je remercie à ce sujet, ayant bien voulu nous promettre le concours de sa brillante parole pour développer devant vous ce but, ainsi que les résultats acquis, et ceux que nous devons essayer d'obtenir.

« Fondée dans une période de trouble que l'on a pu appeler l'un des plus graves tournants de notre histoire sociale, elle a pu se dresser, avec tant d'hommes courageux et honnêtes, tels que les Scheurer-Kestner, Trarieux, Zola, Duclaux et bien d'autres, presque tous fondateurs de notre Ligue, qu'il serait trop long d'énumérer ici, ayant tous au cœur l'amour de ces droits naturels et sacrés de l'homme à la liberté et à la justice absolue des idées, proclamés par la Déclaration des Droits de l'Homme; elle a pu se dresser, dis-je, en présence d'une iniquité judiciaire sans nom, que traînait une autorité militaire encore imbuë de toutes les traditions monarchiques et cléricales et encouragée par les excitations d'une presse infâme. Elle a pu arrêter ce courant d'injustice, de fanatisme et de férocité qui menaçait d'envahir notre pays, et faire entendre la voix de la raison et de l'humanité.

« Cette triste lutte a révélé un grave état d'esprit chez un grand nombre de nos concitoyens et montré combien l'ignorance, l'oubli et le mépris des Droits de l'Homme peuvent être la cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ainsi que l'ont déclaré nos pères en 89; combien il est utile de rappeler ces principes autour de nous et de les faire comprendre; combien il est urgent de nous grouper, pour lutter contre l'intolérance religieuse qui a opprimé les peuples

pendant de longs siècles, pour que les scandales et les crimes dont les conseils de guerre ont donné l'exemple en 1894 et 1899 ne se renouvellent plus et que les droits des accusés, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses, soient respectés par les accusateurs et les juges, enfin, pour lutter contre toutes les formes d'arbitraire et d'intolérance qui, comme le disent nos statuts, sont une menace perpétuelle à la civilisation et au progrès.

« Je ne veux pas terminer sans vous prier de joindre les adresses suivantes à celles qui ont déjà été envoyées par un grand nombre de sections à notre Comité central et aux pouvoirs publics :

« 1^o Adresse au président et aux membres du Comité central.

« La section de l'arrondissement d'Angoulême, réunie en assemblée générale, adresse aux membres du Comité central, ses félicitations et l'expression de son admiration pour leur dévouement aux idées démocratiques de justice et d'humanité, pour leur désintéressement et la vaillance de leur conduite qui a été jusqu'à l'héroïsme, au milieu des événements tragiques que la France a traversés pendant ces dernières années.

« 2^o Adresse à M. Loubet, président de la République.

« La section de l'arrondissement d'Angoulême, réunie en assemblée générale, adresse à M. le président de la République ses respectueuses salutations et ses chaleureux remerciements pour la façon si nette, si simple et si digne dont il s'acquitte de sa haute mission républicaine.

« 3^o Adresse à M. Waldeck-Rousseau et au conseil des ministres.

« La section de l'arrondissement d'Angoulême, réunie en assemblée générale, envoie à M. Waldeck-Rousseau et à ses collègues du ministère l'expression de sa respectueuse sympathie, et lui demande de continuer résolument et sans défaillance l'œuvre de défense républicaine qu'il a entreprise pour rétablir la suprématie des principes démocratiques et des pouvoirs civils et laïques sur toutes les factions quelles qu'elles soient. »

M. Ringuet, secrétaire, a ensuite retracé en ces termes l'historique de la section :

« Mes chers concitoyens,

« C'est dans les premiers jours de décembre 1900 que, à la suite d'un entretien avec nos sympathiques président et vice-président MM. Burot et Roux, j'écrivis à M. Trarieux pour lui annoncer notre intention de créer une section de la Ligue.

« Nous étions 7 ligueurs à Angoulême : MM. Burot, Le Rico-lais, Roux, Dereix, Monbrun, Moulinier et votre serviteur.

« Le 7 février, date où fut créée la section et où fut désigné votre bureau nous étions 71.

« Aujourd'hui 16 juin nous sommes exactement 201.

« Le jour n'est peut-être pas très loin où nous arriverons non pas à doubler, mais à quintupler ce chiffre.

« Dans cet arrondissement où les idées républicaines ont fait de si grands progrès et où chaque républicain est animé des sentiments de justice et de liberté que nous défendons, ce chiffre de 1.000 adhérents ne sera pas impossible à atteindre. »

M. le président met ensuite aux voix les vœux suivants qui sont adoptés à l'unanimité :

« La section d'Angoulême, réunie en assemblée générale, émet le vœu :

« 1^o Que le Conseil municipal d'Angoulême hâte la laïcisation des écoles maternelles.

« 2^o Que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix;

« 3^o Que M. le ministre de l'intérieur interdise d'une manière générale, à tous les chanteurs ambulants de vendre toutes publications ou complaints dans lesquelles des accusés, sur lesquels la justice n'a pas prononcé, sont considérés comme des coupables avérés. Il est toujours imprudent et parfois dangereux de devancer l'œuvre de la justice. Tout ce qui contribue, dans l'ordre judiciaire, à égarer ou à fausser l'opinion publique, doit être rigoureusement interdit et, le cas échéant, sévèrement réprimé ;

« 4^o La section d'Angoulême s'associe aux protestations indignées de la section de Nancy et autres qui se sont élevées avec force contre les actes d'arbitraire et de violence du gouvernement russe à l'égard des étudiants, des professeurs de l'université, des ouvriers qui tentent quelques efforts pour se soustraire à un joug féroce. La section est heureuse d'affirmer sa sympathie profonde au peuple russe et au grand et généreux écrivain Tolstoï.

« 5^o La section d'Angoulême proteste contre les régléments militaires qui permettent le pillage en campagne, le partage du butin, et constituent ainsi une violation des idées de justice et d'humanité;

« 6^o La section d'Angoulême prie le Comité central d'intervenir auprès du gouvernement : 1^o Pour qu'il fasse prendre aux Chambres une décision très nette et très prochaine relative

vement à l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; 2° Pour que l'on introduise d'une façon formelle dans le programme de morale des classes, des lycées et collèges l'enseignement et le commentaire de cette Déclaration. »

La discussion de quelques-uns de ces vœux ayant demandé beaucoup de temps, M. Le Ricolais, vice-président a remis à une autre réunion la conférence qu'il avait promis de faire sur le but et le caractère de la Ligue.

SECTION DE BARBEZIEUX.

La section de Barbezieux de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 9 juin, après avoir pris connaissance et approuvé l'action du Comité central, a émis les vœux suivants :

1° Qu'il soit fait des conférences sur la philosophie de la Révolution française ;

2° Qu'on appelle l'attention du ministre de l'instruction publique sur certains cours d'histoire où les récits des batailles occupent presque tout le livre ;

3° Qu'on publie à l'usage des enfants des écoles primaires une brochure sous la forme la plus accessible à leur intelligence, donnant des notions justifiées, notamment sur la création du monde, la conception du ciel, etc., destinées à combattre l'instruction superstitieuse trop enseignée.

4° Qu'on proteste contre la congrégation de l'Index qui se fait un plaisir de mettre à l'index les meilleurs livres de nos écoles ;

5° Qu'on crée un mouvement d'opinion en faveur de l'assistance et de l'éducation des enfants anormaux ;

6° Qu'on fasse transporter aux frais de l'Etat à leur domicile, sur la demande des parents, les restes des soldats morts en activité de service ;

7° Qu'on poursuive une prompte réforme du Code militaire.

8° Qu'on refuse le droit d'élire un représentant à tout individu faisant partie d'une congrégation même autorisée. Le vote peut-il s'accorder avec le vœu d'obéissance ?

9° Qu'on s'associe à la manifestation patriotique dont la France honorera Victor Hugo à l'occasion du centenaire de sa naissance ;

10° Qu'on adresse l'hommage de la plus profonde admiration aux écrivains, aux professeurs de Saint-Pétersbourg, à Tolstoï pour l'œuvre admirable à laquelle ils se sont courageusement associés.

Ces vœux émis, M. Em. Drillon fait savoir aux ligueurs qu'au Sénat, assemblée éminemment républicaine, la loi sur les

associations se présente sous les meilleurs auspices, d'après le rapport si clair de M. le sénateur Vallé. Il propose l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

« La section de Barbezieux de la Ligne des Droits de l'Homme, après avoir entendu le rapport de son secrétaire sur l'œuvre de justice que poursuit la Ligue des Droits de l'Homme sur tout le territoire de la République, adresse toutes ses félicitations au Comité central pour la sollicitude apportée par lui au règlement d'un si grand nombre d'affaires dans lesquelles il a si souvent réussi à faire triompher les justes revendications des humbles;

« Exprime respectueusement sa reconnaissance à la commission de la loi sur les associations du Sénat, et à son rapporteur, M. Vallé, qui ont si lumineusement démontré que les réformes législatives, proposées vis-à-vis des congrégations, ne constituaient pas des mesures d'exception ou de spoliation, mais étaient simplement la conséquence du principe que ceux qui violent la loi ne sauraient lui demander sa protection pour faire respecter leurs droits illégalement acquis;

« Elle renouvelle enfin sa sympathie pour le gouvernement actuel et elle est de cœur avec tous ceux qui considèrent la politique du cabinet Waldeck-Rousseau comme le seul trait d'union possible entre les vrais républicains. »

SECTION DE LA ROCHELLE.

Les membres de la section se sont réunis le 30 juin pour fêter en un banquet fraternel l'anniversaire de la fondation de la section. Au dessert des toasts ont été portés par le président et par M. le Dr Good, de la section des Deux Sèvres, qui a été fort applaudi.

On a bu au Comité central, à M. le président de la République, au ministère, à MM. Delpech et Brisson, et c'est fort tard que les ligueurs se sont séparés très satisfaits de leur soirée. La section compte à l'heure actuelle 120 membres ; à la suite de la conférence faite à Aytre une vingtaine d'adhérents ont été inscrits.

SECTION DE PONS.

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme (section de Pons), dans leur réunion du 14 juillet, acclament le gouvernement de la République et adressent à leur très honoré président leurs respectueux hommages; ils l'assurent de leur entier dévouement au triomphe de la République démocratique.

SECTION DE LA TREMBLADE.

Dans sa réunion du 11 juillet, la section de la Tremblade de la Ligue des Droits de l'Homme a adopté la résolution suivante :

Les membres de la section de La Tremblade, réunis pour la première fois, adressent un salut cordial aux fondateurs éminents de la Ligue des Droits de l'Homme, et expriment leur joie d'avoir pu se grouper dans un but de solidarité républicaine, de justice et de liberté ;

En s'enrôlant dans les rangs de la Ligue, ils réalisent leur ardent désir de combattre pour ces idées qui sont l'honneur de l'humanité; ils emploieront à les défendre et à les répandre toute leur énergie et leur bonne volonté ;

Ils émettent le vœu d'être soutenus dans cette tâche par le Comité central, tout d'abord par l'envoi d'un confédéré dont la parole autorisée multipliera les adhésions en entraînant les timides et les hésitants.

DORDOGNE

SECTION DE GARDONNE.

La section de Gardonne de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réunie le dimanche 4 août sous la présidence de M. Doche, président. Un nombreux public remplissait la salle où avait lieu la réunion. M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, a fait une conférence applaudie sur « l'Esprit républicain et l'Esprit clérical ».

FINISTÈRE

SECTION DE QUIMPER.

La section de Quimper de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa réunion du mois de juillet, a émis les vœux suivants :

1° Considérant que les besoins des hommes sont naturellement tous sensiblement les mêmes, et que la société seule a pu établir artificiellement d'énormes différences par son organisation, très perfectible d'ailleurs ;

Que l'Etat doit fournir le bien être à tous ses serviteurs, mais non pas entretenir le luxe inouï de certains, ni payer leurs fêtes particulières, inutiles dans un pays démocratique ;

Enfin que les besoins des hommes sont les plus pressants au début de leur carrières, lorsqu'ils fondent une famille ou qu'ils viennent en aide à leurs ascendants; pour ces motifs,

La section émet le vœu que le gouvernement s'occupe de ré-

duire progressivement les gros traitements scandaleux pour accroître d'autant les traitements infimes des débutants.

2° Considérant que la particule nobiliaire de avec ses accessoires, d'apparence inoffensive et discréditée, est une institution malsaine comme semblant consacrer deux castes de français, ce qui est contraire au principe de l'égalité;

Que, d'autre part, les bourgeois qui ont réussi à affubler leur nom de cette particule, grâce à la complaisance de quelques employés de l'état civil, se font un devoir, par orgueil, d'imiter les anciens nobles et par suite donnent à leurs enfants une éducation très réactionnaire; pour ces motifs,

La section émet de vœu que le gouvernement fasse interdire aux états civils des communes de France d'inscrire tout titre ou toute particule nobiliaire.

3° La section prie le Comité central de faire grouper dans un numéro spécial du Bulletin, indépendant des numéros ordinaires, tous les services que la Ligue des Droits de l'Homme a pu rendre jusqu'ici, grâce à l'inépuisable dévouement de ce Comité. Ce numéro serait distribué à très bas prix aux sections qui en feraient un puissant agent de propagande.

HAUTE-GARONNE

SECTION DE TOULOUSE.

A l'occasion de la venue à Toulouse du citoyen général André, ministre de la guerre, la section toulousaine et les sections voisines ont tenu à honneur de lui présenter leurs hommages et de lui exprimer leur gratitude pour l'œuvre démocratique qu'il accomplit dans l'armée.

Les sections de Montauban, d'Albi, de Castres, de Mazères (Ariège) avaient envoyé des délégués. Celles de Nîmes, Bellocq, etc, avaient adressé, soit par lettre, soit par dépêche, leur adhésion à cette manifestation.

A l'issue du banquet où trois discours seulement ont été prononcés, l'adresse suivante a été remise à M. le ministre par trois délégués de la Ligue.

« Monsieur le ministre,

« Un grand nombre de sections méridionales de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ont tenu à honneur de se joindre à la section toulousaine pour venir saluer le ministre de la guerre, qui, le premier, ne néglige pas de faire respecter dans l'armée la liberté de conscience, et de protéger dans le soldat l'homme et le citoyen.

« Grâce à vous, la nation républicaine se sent de plus en plus confondue de cœur et d'âme, avec une armée républicaine comme elle et le jeune français, dans ses trois ans de vie militaire sera désormais comme un frère reçu dans une grande famille laïque et démocratique.

« Chaque jour nous apporté de votre part une nouvelle réforme en faveur des droits de l'Homme et du Citoyen, dont la conscience et la pratique développe en même temps la connaissance et l'amour des devoirs de soldat.

« Vous même, Monsieur le ministre, qui tout en tenant au premier rang de vos préoccupations les impérieuses obligations de la défense nationale trouvez encore, comme le jour où vous honoriez de votre patronage la Ligue de l'Enseignement, la volonté et le temps de collaborer à la défense laïque — vous qui aujourd'hui inaugurez un monument aux morts pour la Patrie, vous qui hier apportiez votre hommage au grand réformateur social qu'a été Victor Considérant, et en lui, à tous les champions et martyrs de la justice, vous donnez au pays le bel et complet exemple d'un soldat citoyen.

« Permettez, Monsieur le ministre, ces hommages de la joie républicaine, fussent-ils vous gêner, comme vous le disiez à Langres en ajoutant que vous saviez tout ce qui reste à faire. Vous le savez et vous le ferez; nul parmi nous n'en doute. Nous en avons pour garants votre ardeur généreuse et votre esprit d'initiative. Aussi notre confiance et nos vœux vous accompagnent-ils dans la voie des réformes que votre infatigable activité a largement ouverte devant vous.

« Au premier rang de ces réformes, il en est deux qui sont impatientement attendues par la démocratie, la réforme du Code de justice militaire, la réforme des conseils de discipline. Les mener à bonne fin sera l'éternel honneur d'un ministre qui, en dépit des calomnies entassées et des haines soulevées, a osé pénétrer l'armée de l'esprit républicain, en combattant l'esprit de caste, l'esprit de réaction, l'esprit clérical qui un moment s'y sont fait jour ouvertement. Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen seront les premiers, Monsieur le ministre, à se réjouir de ce résultat, eux qui se réclament, vous ne l'ignorez pas de cet esprit républicain fait essentiellement d'une double passion : Vérité et Justice.

« Vive la République démocratique ! »

Avant de se séparer, les délégués des sections méridionales ont décidé d'envoyer l'adresse suivante au président Trarieux et aux membres du Comité central :

« Les délégués des sections méridionales, réunis à Toulouse pour remettre une adresse au général André, envoient au président de la Ligue, M. Trarieux, et aux membres du Comité central leurs félicitations et les assurent de leur complet dévouement. »

HÉRAULT

SECTION DE BÉZIERS.

Dans sa séance du 13 juin, la section de Béziers de la Ligue des Droits de l'Homme a écouté un compte-rendu de la conférence faite à Abeilhan par MM. Moulin et Dupré.

La section de Béziers a voté des félicitations aux deux orateurs et a nommé M. Moulin président d'honneur.

La section a félicité aussi M. Bouglé, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, de son intervention lors de la conférence de MM. Cavaignac et Lemaître à Toulouse.

SECTION DE CETTE.

La section de Cette a pris la résolution suivante :

Les Chambres ayant voté l'affichage dans toutes les écoles publiques de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la section de Cette décide de donner un prix annuel aux écoles laïques de Cette à l'élève qui fera la meilleure composition sur la Déclaration des Droits de l'Homme. Les démarches nécessaires seront faites auprès des autorités compétentes pour que ce concours soit autorisé et organisé pour l'année prochaine.

SECTION DE SAINT-PONS.

Dans son assemblée générale du 4 août 1901, la section de St-Pons de la Ligue des Droits de l'Homme a approuvé la résolution prise par le Comité central au sujet de la loi sur le monopole des pompes funèbres et a donné mission à son président de faire auprès de M. le député de l'arrondissement les plus actives démarches et le prier de hâter le vote d'une loi attribuant exclusivement le monopole des pompes funèbres aux communes et abrogeant les décrets du 23 prairial an XII et 18 mai 1806, concernant ce monopole.

LANDES

SECTION DE DAX.

La section de Dax de la Ligue des Droits de l'Homme s'est réunie le 27 juillet pour entendre une conférence de M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme

sur l'*Esprit républicain*. A la suite de cette conférence la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« La section de la Ligue des Droits de l'Homme, après avoir entendu la conférence de M. Mathias Morhardt, sur l'*Esprit républicain*, constate que la démocratie dispose, pour lutter contre le cléricanisme, de ces deux forces essentielles, l'instruction et l'association;

« Elle engage donc tous les républicains soucieux de défendre leurs droits et leurs libertés, à s'unir étroitement sur le terrain des principes de la Révolution française;

« Elle invite ses concitoyens d'acquies à combattre énergiquement l'enseignement congréganiste qui livre les esprits à la superstition et au fanatisme;

« Enfin elle émet le vœu que la ville de Dax s'entende avec l'administration centrale pour créer à Dax un collège laïque. »

SECTION DE POUILLON.

La Ligue des Droits de l'Homme (section de Pouillon) a organisé le 28 juillet une conférence qui a eu un grand succès. Plus de 350 électeurs s'étaient rendus à l'appel de M. Laburthe, président. Les conférenciers étaient MM. Chaulet, de Dax, et Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le premier a parlé sur le service militaire dont la durée doit être égale pour les pauvres comme pour les riches; le second a fait une magnifique conférence sur l'esprit républicain et l'esprit cléricale. L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité des membres présents :

« La réunion de Pouillon, organisée sous le patronage de la section de la Ligue des Droits de l'Homme et comprenant 350 personnes, après avoir entendu les conférences de MM. Georges Chaulet et Mathias Morhardt, constate que la démocratie dispose pour lutter contre le nationalisme et le cléricanisme, de ces deux forces essentielles : l'instruction et l'association. Elle engage donc tous les républicains soucieux de défendre leurs droits et leur liberté, à s'unir étroitement sur le terrain des principes de la Révolution française. »

LOIR-ET-CHER

SECTION DU LOIR-ET-CHER.

La section du Loir-et-Cher de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans sa séance du 4 août 1901, a pris la résolution suivante :

Considérant le danger que fait courir à la société moderne l'infiltration toujours grandissante du cléricanisme dans nos grandes administrations et particulièrement dans l'armée et dans l'Université ;

Considérant d'autre part que la loi qui a organisé en 1850 la liberté de l'enseignement n'a abouti en fait qu'à supprimer cette liberté pour lui substituer un monopole que les congrégations ont le privilège de partager avec l'Etat ;

Tout en rendant hommage à l'œuvre réalisée par le vote de la loi sur la liberté d'association, au sujet de laquelle la section exprime sa reconnaissance au Gouvernement de défense républicaine présidé par l'honorable M. Waldeck-Rousseau ;

A l'unanimité a émis le vœu :

Que le Concordat soit abrogé, le budget des Cultes supprimé, la séparation des Eglises et de l'Etat réalisée ;

Que la loi de 1850, dite loi Falloix, soit et demeure abrogée et que, dans l'intérêt de l'Unité nationale, qui seule, peut faire la patrie grande et forte, le monopole de l'enseignement soit rendu à l'Etat et cesse d'être partagé par lui avec les congrégations ;

Qu'en attendant la réalisation de ces vœux, les écoles libres de toutes confessions soient inspectées par des fonctionnaires de l'Etat qui seraient chargés de constater que rien dans l'enseignement de ces institutions n'est contraire aux lois et à la constitution du pays ; et que tout citoyen français qui, par vœux perpétuels, renonce au monde et reçoit ses instructions d'un chef étranger, soit privé du droit de vote et du droit d'enseigner.

La section a de plus émis le vœu, à propos du cas de l'instituteur Lefebvre, que la loi de 1895 soit modifiée.

LOIRE-INFÉRIEURE

SECTION DE NANTES.

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (section de Nantes) réunie en assemblée générale le 21 juin 1901 :

« Considérant que les cercles catholiques militaires et d'une façon générale toutes les associations cléricales qui enserrant l'armée, forment un ensemble d'institutions nuisibles, contraires à la liberté de conscience des militaires et même aux bonnes mœurs, et constituent un véritable foyer de délation contre tout ce que l'armée compte d'éléments républicains ; déclare approuver pleinement la mesure prise par le préfet de la Vendée

contre le cercle militaire catholique de la Roche-sur-Yvon et émet le vœu que par décrets le gouvernement fasse fermer tous les établissements de ce genre. »

La section a, dans la même réunion, adopté la résolution suivante :

« La section déclare :

« Approuver en général les actes du gouvernement de défense républicaine, mais réprover toutes mesures contraires à la liberté de penser à l'égard des professeurs, instituteurs et fonctionnaires relativement à leurs idées;

« Emet le vœu formel que les éducateurs et fonctionnaires jouissent de la liberté de penser en dehors de leurs services. »

M. le D^r Gafé, président de la section, a adressé à M. le préfet de la Vendée la lettre suivante :

Monsieur le préfet,

La section de Nantes de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale le 21 juin 1901, après avoir connu l'arrêté que vous avez pris concernant le cercle militaire catholique de la Roche-sur-Yvon en application des lois, vous adresse ses félicitations les plus sincères pour votre attitude fermement républicaine à l'égard des ennemis acharnés du progrès et des institutions du pays.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le président de la section,
D^r GAFÉ.

LOZÈRE

SECTION DE FLORAC.

Dans sa séance du 4 août la section a adopté les deux vœux suivants :

1^o La section de Florac appuie les vœux des sections demandant la réforme du Code d'instruction criminelle. Elle décide en outre d'inviter son président honoraire, M. Louis Jourdan, député, à étudier cette réforme et à la faire discuter sans retard à la Chambre.

2^o La section de Florac s'associe au vœu du Comité central demandant la suppression des Conseils de guerre en temps de paix, et elle demande l'introduction, par moitié, de l'élément civil et de l'élément militaire dans lesdits conseils en temps de guerre.

OISE

SECTION DE MÉRÜ.

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme est constituée à Méru. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Paul Vernier, négociant, président; Eugène Duprés, secrétaire; Abel Cantrelle, rentier, trésorier.

BASSES-PYRÉNÉES

SECTION DE PAU.

La section de Pau s'est réunie le 10 août, à la salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. le commandant Lavigne, vice-président, pour entendre une conférence de M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, sur la « Liberté dans l'Université ».

SECTION D'OLORON.

M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, a fait le 11 août, devant la section d'Oloron, une conférence applaudie sur « l'Esprit clérical ». La séance était présidée par M. Cabanius. M. Georges Chaulet, président de la section de Dax, a, dans une vibrante allocution, préconisé la réduction et l'égalité pour tous du service militaire. A la suite de cette réunion, une résolution a été votée à l'unanimité en faveur de la fondation à Oloron, d'un collège laïque.

SECTION DU PAYS BASQUE.

Les membres du Pays Basque de la Ligue des Droits de l'Homme se sont réunis le 1^{er} août à Saint-Jean-Pied-de-Port, sous la présidence de M. L. d'Abartiaque, président. M. S. Haramburn, secrétaire, a donné lecture d'une lettre d'excuses de M^{me} d'Abadie d'Arrast, vice-présidente, retenue à Paris, et qui envoie à la section ses encouragements et ses vœux. M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue, a fait ensuite une conférence sur « l'Esprit clérical » qui a été vivement applaudie.

HAUTE-SAONE

SECTION DE VESOUL.

Une nouvelle section de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen vient de se constituer à Vesoul (Haute-Saône). Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Rossat, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine en retraite, président; Jurain, boucher, 1^{er} vice-président; Baudry, imprimeur, 2^{me} vice-président; Erard, représentant de commerce, secrétaire général; Louis Lepage, rédacteur en chef de *l'Union républicaine*, secrétaire adjoint; Léon Bauer, négociant, trésorier.

SARTHE

SECTION DU MANS.

Dans sa séance du 4 août, la section du Mans de la Ligne des Droits de l'Homme, réunie sous la présidence de M. Deschamps, président, et après lecture des communications du Comité central, a adopté les vœux suivants :

1^o Que soit étudié le projet de fondation de cercles neutres sous le patronage de la Ligue, spéciaux aux militaires dans chaque garnison;

2^o Que la loi qui confère aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations soit abrogée;

3^o Que les professeurs de l'enseignement secondaire et les instituteurs puissent participer librement à tous les actes de la vie publique sans que, sous aucun prétexte, il soit porté atteinte à leur droit de parler et d'écrire;

4^o Que les conseils de guerre soient supprimés en temps de paix, réformés en temps de guerre et que l'échelle des peines soit révisée.

SEINE — PARIS

SECTION DU QUARTIER SAINT-MERRI (IV^e Arrt).

Les membres de la section du quartier Saint-Merri de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans leur réunion mensuelle de juillet, sous la présidence de M. J. Fribourg, après avoir pris connaissance d'un article intitulé « Les bagnes militaires » paru dans le *Rappel* du 5 juillet et signé « Lucien-Victor Meunier », félicitent vivement l'auteur de cet article de haute humanité :

Ils invitent le Comité central de la Ligue à poursuivre la réforme du système disciplinaire en usage dans notre armée et à user de tout son pouvoir pour faire mettre fin aux effroyables abus et scandales dont les bagnes militaires sont journellement le théâtre.

Comme le dit si bien le vaillant journaliste Lucien-Victor Meunier, « il y a là une œuvre de haute justice » que le Comité

central de la Ligue des Droits de l'Homme ne devra pas perdre de vue.

Les membres de la section du quartier Saint-Merri de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunis en assemblée générale le 5 septembre, sous la présidence de M. J. Fribourg, outrés des arrestations arbitraires qui se renouvellent constamment, appellent l'attention du Comité central sur cette question si importante pour la liberté individuelle et prient M. Trarieux, président de la Ligue, d'user de toute son influence auprès du ministre afin de faire cesser ces abus, indignes d'un gouvernement républicain.

SECTIONS DU V^e ARRONDISSEMENT.

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme (sections du V^e arrondissement) réunis en assemblée générale, le 17 juillet 1901.

Considérant que, malgré certains indices peut-être trompeurs d'apaisement, l'antisémitisme subsiste toujours en Algérie;

Qu'il est un sentiment depuis longtemps enraciné dans l'âme algérienne qui se traduit, dans les périodes de ses réveils violents par des pillages et des massacres; et dans ses moments d'accalmie par la mise à l'index des juifs et leur exclusion de toute société;

Que 40.000 citoyens français vivent continuellement dans une atmosphère de haine et de défiance, et que les plus pauvres d'entre eux qui sont la majorité sont condamnés à la misère, car ils ne trouvent de travail, ni chez les non juifs qui ne veulent pas les employer, ni chez leurs correligionnaires riches qui ont pour la plupart quitté l'Algérie;

Qu'en surplus cette situation constitue un danger pour nos institutions républicaines, car elle favorise les tentatives du nationalisme et du cléricalisme;

Qu'elle compromet gravement le prestige de la métropole par l'antagonisme qu'elle crée entre les pouvoirs publics et la population algérienne, les premiers ayant toujours résisté à l'antisémitisme et cette dernière ne voulant rien abandonner de ses revendications;

Que ce perpétuel conflit pourrait bien faire naître des germes de séparatisme;

Qu'il y a donc lieu d'agir au plus vite contre cet état d'esprit; Que cette tâche peut-être tentée, car l'antisémitisme des masses algériennes ne repose que sur des erreurs qu'il est pos-

sible de combattre, et résulte d'un oubli momentané des principes d'égalité et de liberté qu'on n'a jamais rappelés même aux plus fanatiques;

Emettent le vœu que la Ligue des Droits de l'Homme envoie ses meilleurs orateurs en Algérie, pour qu'ils organisent une campagne de conférences et de presse, et cela, avant les prochaines élections.

SECTION DE LA MONNAIE (VI^e Artt).

Le comité de la section de la Monnaie a élu comme secrétaire M. Marcellon, rue Mazarine, 54, en remplacement de M. Edmond Picard, démissionnaire.

SECTION DU GROS-CAILLOU (VII^e Artt).

La section du Gros-Cailou de la Ligue des Droits de l'Homme réunie, le 15 juin 1904, en assemblée générale extraordinaire, a adopté, sur la proposition du D^r Sicard de Plauzoles, la résolution suivante :

« Vu le projet de loi portant réforme du Code de justice militaire déposé devant le Parlement par le général André, ministre de la guerre, le 24 mai 1901 ;

« Considérant que ce projet consacre les odieuses dispositions du Code de justice militaire de 1857 ;

« Considérant que l'armée doit rester en tout temps sous le contrôle du pouvoir civil ;

« Considérant qu'il ne doit y avoir pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception au droit commun ;

« Considérant que les mêmes délits doivent être punis des mêmes peines, sans aucune distinction de personne ;

« Considérant que tout militaire doit être soumis au pouvoir civil et à la loi commune de même que tous les autres citoyens ;

« Proteste contre l'institution d'une justice spéciale militaire ;

« Et, en attendant la disparition de tout conseil de guerre, même en temps de guerre, demande ;

« 1^o Pour le temps de paix,

« Que les tribunaux militaires, dit conseils de guerre, soient purement et simplement supprimés, et que les militaires, sans exception de grades, soient soumis à la justice ordinaire et à la loi commune ;

« 2^o Pour le temps de guerre,

« Que la compétence des conseils de guerre soit strictement

limitée aux crimes et délits commis par des militaires dans le service ;

« Que l'article 8 de la loi du 9 août 1849, touchant à la compétence des conseils de guerre pour les territoires en état de siège, soit abrogée ;

« Et que les réformes suivantes soient apportées à la composition et au fonctionnement des tribunaux militaires siégeant en temps de guerre sur le territoire de la République :

« Que l'instruction soit dirigée par un magistrat civil désigné par l'autorité judiciaire civile, conformément au Code d'instruction criminelle et avec toutes les garanties qu'il assure aux prévenus ;

« Que les conseils de guerre soient composés de trois magistrats civils, un président et deux assesseurs, conseillers de Cour d'appel, nommés par le ministre de la justice, et de quatre juges militaires, dont deux du même grade, de la même arme et du même personnel que l'inculpé ;

« Que les jugements des conseils de guerre soient motivés ;

« Que les juges votent sur la culpabilité au scrutin secret ;

« Que la minorité de faveur soit maintenue ;

« Que les juges aient la faculté d'accorder les circonstances atténuantes ;

« Que les recours formés contre les jugements des conseils de guerre et la révision de ces jugements soient sans exception soumis à la Cour de cassation ;

« 3° *En ce qui concerne les peines, en temps de guerre.*

« Que l'échelle des peines applicables aux citoyens sous les armes pour les crimes et délits commis dans le service et pour les fautes commises contre la discipline soit abaissée, et que les peines soient égales pour les soldats et les officiers de tous grades. »

La section du Gros-Caillou, réunie le 4 juillet 1901, a adopté la résolution suivante :

« Considérant que l'armée est instituée uniquement pour défendre l'indépendance de la Patrie et non pour l'amusement des badauds ;

« Que la revue du 14 juillet ne peut en rien servir à la défense nationale, qu'elle est pour les troupes une cause inutile de fatigues, et, trop souvent, d'accidents graves ou mortels déterminés par la chaleur ;

« Emet le vœu qu'à l'avenir la revue du 14 juillet et les cérémonies de même nature soient supprimées à Paris et en province. »

Dans cette même séance, la section du Gros-Caillou a adopté une résolution ainsi conçue :

« La section du Gros-Caillou de la Ligue des Droits de l'Homme;

« Considérant que la justice ne doit jamais prononcer de peine irrévocable et irréparable;

« Demande l'abolition de la peine de mort devant toutes les juridictions. »

SECTIONS DU VIII^e ARRONDISSEMENT.

Les sections du VIII^e arrondissement, (Champs-Élysées, Europe, Madeleine, Roule), réunies en assemblée générale, le 3 juillet 1901, sous la présidence de M. le D^r G. Oyon;

Après avoir entendu une communication de M. Lailler :

Emettent l'opinion qu'il y a lieu de créer, dans les villes de garnison, des cercles exclusivement destinés aux soldats, où, gratuitement, ces derniers pourront, lire, écrire, se distraire, et conserver le sentiment de leur personnalité d'homme et de citoyen.

SECTION DU QUARTIER DE L'EUROPE (VIII^e Arrt).

La section de la Ligue des Droits de l'Homme du quartier de l'Europe profondément, émue des illégalités et des actes de cruauté, révélés par M. Degrave, à la charge de divers fonctionnaires, — notamment de l'administration pénitentiaire;

Considérant que l'opinion publique, source de toute autorité, a le droit :

1^o D'être éclairée sur la façon dont les agents publics usent des pouvoirs qui leur sont délégués;

2^o D'exiger, si les actes signalés ont été réellement commis, la punition des coupables à quelque rang qu'ils appartiennent;

Convaincue, en outre, que l'indifférence et l'impunité en pareille matière perpétueraient le renouvellement de violents abus d'autorité;

Remercie le Comité central de la décision que, à la suite du remarquable rapport du D^r Hervé, il a prise de rechercher et de déterminer les responsabilités dans l'affaire Rorique.

Elle le prie de faire connaître les résultats de son enquête et les sanctions qui en ont été la suite — ou de provoquer, par tous les moyens légaux en son pouvoir, la cessation d'une scandaleuse impunité si, par indifférence ou complicité des agents supérieurs, aucune répression n'a été obtenue.

SECTION DU QUARTIER DE ROCHECHOUART (IX^e Arrt).

La section du quartier de Rochechouart a adressé aux sections parisiennes de la Ligue des Droits de l'Homme une lettre ainsi conçue :

Mon cher collègue,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la motion suivante, votée par notre section, sur la proposition de M. Armand Brette, président.

« La section Rochechouart, estimant que la réforme des abus si souvent signalés dans les services de l'assistance publique à Paris, intéresse l'ensemble de la population parisienne, invite toutes les sections de la Ligue, de Paris, à s'occuper de cette affaire en indiquant les mesures les plus utiles et les plus urgentes; elle les prie en conséquence de vouloir bien désigner deux de leurs membres qui, après avoir résumé dans un rapport les vœux de la section, se réuniraient au mois de novembre en assemblée générale avec tous les autres délégués.

« Cette assemblée générale déciderait elle-même de la meilleure suite à donner à l'enquête ainsi poursuivie.

« Si votre section croit devoir adopter nos vues, je vous serai infiniment obligé de m'en faire part le plus tôt possible.

« Veuillez agréer etc.

« Pour la section Rochechouart et par ordre,

« Le secrétaire général, JEAN CHARRIERE,
« 175, Faubourg Poissonnière, Paris. »

SECTION DE LA PORTE SAINT-DENIS (X^e Arrt).

La section de la Porte Saint-Denis s'est réunie le 10 juin, sous la présidence de M. Jean Psichari, qui, dans une éloquente allocution, engage la section à agir énergiquement.

M. Victor Henri a fait ensuite une causerie sur les récents événements de Russie, causerie documentée, intéressante et applaudie.

La section a ensuite émis les vœux suivants :

« I. La section de la Porte Saint-Denis émet le vœu de voir devenir totale et définitive la suppression des poucettes, dites *humanitaires*.

« II. En présence des vexations dont sont victimes des fonctionnaires de la République qui font profession de républicanisme ou de socialisme, la section de la Porte Saint-Denis émet le vœu qu'une protestation soit formulée par le Comité central.

« III. La section de la Porte Saint-Denis, s'inspirant des principes de liberté et de justice qui doivent prédominer chez toutes les nations civilisées, proteste énergiquement contre tous les actes de répression arbitraire et barbare employés contre les étudiants et prolétaires russes, et leur adresse l'expression de sa vive sympathie et ses encouragements. »

SECTION DU XIII^e ABRONDISSEMENT.

La section du XIII^e arrondissement a organisé une conférence qui a eu lieu le 5 août, dans la salle de l'Université populaire du XIII^e arrondissement, rue Véronèse, 4.

M. Antz, président, déclare la séance ouverte à 9 heures 1/4 et donne la parole au citoyen Victor Charbonnel qui a parlé de « La République et des Universitaires ».

Pendant plus d'une heure, devant un public attentif, le conférencier a démontré combien le cléricanisme est un mal rongeur pour la sûreté et le maintien de la République, et fait ressortir de quelle façon l'administration laisse dans les collèges, lycées et tous les établissements universitaires, les professeurs cléricaux afficher ouvertement leurs opinions, tandis que les républicains sont généralement menacés et frappés.

SECTION DU QUARTIER DE PLAISANCE (XIV^e Arrt).

Les membres de la section du quartier de Plaisance (XIV^e Arrt), réunis en assemblée générale le samedi 15 juin 1901, sont heureux d'inaugurer la fondation de leur section en adressant un chaleureux hommage à tous les hommes qui, depuis plus de trois ans, se sont levés pour défendre l'idée de justice; envoient au gouvernement toutes leurs félicitations pour son attitude résolue en face de la réaction; félicitent particulièrement le général André pour les réformes heureuses qu'il s'efforce d'introduire dans l'armée et tout en regrettant cependant que ce gouvernement ait cru devoir faire l'amnistie que la Ligue n'a jamais admise en raison de ce qu'elle est en contradiction flagrante avec l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'assurent néanmoins de leur attachement sincère et de leur dévouement à l'œuvre de défense républicaine qu'il poursuit.

La section tient à affirmer de nouveau son vœu du 11 mai dernier demandant : « Que les conseils de guerre soient supprimés en temps de paix et que les crimes et délits commis par des militaires soient déferés aux tribunaux ordinaires. »

La section saisit aussi cette occasion pour adresser aux étudiants russes l'expression de sa fraternelle sympathie dans les épreuves qu'ils viennent de traverser et, flétrissant l'oppression dont ils sont l'objet de la part d'autorités tyranniques, souhaite que les idées fécondes et régénératrices de la révolution française finissent par s'implanter en Russie comme aussi dans le monde entier.

SECTION DES BATIGNOLLES-ÉPINETTES (XVII^e Artt).

Les sections des Batignolles et des Epinettes, réunies par une initiative intelligente que nous avons déjà signalée, continuent à organiser des soirées artistiques et littéraires, dans la pensée généreuse de réconcilier l'art et la politique.

En mai, on nous avait offert de la musique et des chants. Le 17 juin, nous avons assisté à une très belle conférence de Léopold Lacour sur les *rappports de l'art et de la vie sociale*. Et rarement, il nous avait été donné d'entendre une parole d'une inspiration si élevée et si vraiment éloquente.

Pour terminer cette soirée, la dernière de cette saison, MM. Achille Cesbron et Duclos de la Haille nous ont lu avec beaucoup d'art et d'émotion, le premier un chapitre des *Misérables* de Victor-Hugo, le second une page de la *Faiseuse de gloire* de Paul Brulat.

SECTION DE CLIGNANCOURT (XVIII^e Artt).

La section de Clignancourt de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 19 juin, a émis le vœu suivant :

« La section émet le vœu que le Comité central prenne toutes précautions pour ne pas donner l'investiture aux nouvelles sections, avant d'être renseigné sur l'esprit politique qui les anime. »

SECTION DU QUARTIER DU COMBAT (XIX^e Artt).

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se fonder dans le quartier du Combat. Elle a élu un bureau composé de la façon suivante :

MM. Léopold-Arsène Warnault, rue Manin, 75, président; Adolphe Bonmartin, rue du Rhin, 15, vice-président; Nathan Hugon, rue Bolivar, 23, secrétaire; Edmond Bacharach, rue Meynadier, 10, secrétaire adjoint; Ernest Richly, rue de Belleville, 47, trésorier; Auguste Royer, rue Meynadier, 1, conseil judiciaire.

SEINE — BANLIEUE

SECTION DE LEVALLOIS-PERRET.

Le 21 septembre, jour anniversaire de la fondation en 1792 de la première République, qui, comme on sait, fut proclamée quelques jours plus tard, le 25 septembre, la section de Levallois-Perret de la Ligue des Droits de l'Homme avait organisé, dans l'ancienne mairie de cette ville, un banquet qui avait réuni près de 200 convives. Diverses sections de la Ligue s'étaient fait représenter, ou avaient envoyé des excuses.

La section des Ternes était représentée par MM. Fernand Lévy et David Endlitz; la section de Bois-Colombes, par MM. Jacquot, Salard et Justaud, etc. M. Trarieux présidait. A la table d'honneur, se trouvaient MM. Trarieux, président; Caucé, président de la section; Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue; Toutain, vice-président; Averton et Goldler, secrétaires; Boncenne, trésorier; L. Georgel, Landeau, conseiller municipal de Levallois; Chardainne, secrétaire général de l'Université populaire de Levallois, etc.

Au dessert, M. Caucé, président de la section donne lecture des lettres d'excuses de MM. Georges Bourdon, secrétaire général adjoint de la Ligue; J. Mourié, président de la section de l' Arsenal; Lex, ancien conseiller général; Emile Bordet, président du patronage laïque de Levallois. Il souhaite la bienvenue à M. Trarieux et à M. Mathias Morhardt. M. Trarieux, prenant ensuite la parole a prononcé un discours qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements. L'orateur a parlé en ces termes de la visite du tsar en France :

« Les paroles qui se prononceront ici ce soir ne pourront avoir un grand retentissement extérieur, au milieu des acclamations et des hurrahs que fait pousser la présence parmi nous du puissant souverain qui tient à se dénommer lui-même « l'ami et l'allié de la France ».

« Ne nous en plaignons pas, car, si, pour une fois, nous devons avoir un peu moins d'écho, nous sommes trop patriotes pour ne pas nous réjouir avec l'ensemble de la nation du bruit héroïque qui couvre nos voix et nous sentons bien qu'il nous serait difficile de ne pas associer, de loin, nos félicitations et nos vœux aux ovations enthousiastes dont sont l'objet l'empereur Nicolas II et notre cher président de la République française, toujours une et indivisible, comme l'ont proclamé en 1792 nos grands ancêtres de la Révolution. (*Vifs applaudissements.*)

« Ah ! je sais assurément que, dans le rapprochement de deux pouvoirs si différents d'origine, il y a lieu, pour beaucoup, de faire des réserves et de montrer une certaine circonspection. Je n'oublie pas ce que j'ai eu l'occasion de dire plus d'une fois moi-même, et tout ce que je pense des dangers d'un pouvoir absolu qui n'a que sa bonne foi personnelle pour limiter les tentations du caprice ou de l'arbitraire. Mais il est des heures où les spéculations philosophiques doivent se taire si elles risquent de perdre de vue les réalités de la vie, les contingences du progrès, les intérêts supérieurs et immédiats.

« Or, sans rien abdiquer de nos sentiments libéraux, sans rien atténuer des critiques qu'ont pu nous inspirer certains faits et certains actes, nous voyons trop bien quelles sont, en ce siècle, les forces hostiles qui cherchent à gouverner le monde pour ne pas comprendre et apprécier combien il est précieux pour notre pays d'avoir à ses côtés, l'aidant à maintenir une politique extérieure de concorde et de paix, un grand peuple qui, le premier, a exposé au congrès de la Haye l'idée d'organiser l'arbitrage pacifique, dans les formes d'une justice régulière, de tous les conflits qui peuvent être une menace de guerre.

« Oui, cette alliance pouvait être d'un grand prix pour nous, comme le reconnaissent aujourd'hui toutes les puissances, et ce qui nous permet, il faut l'ajouter, de nous réjouir nous aussi, c'est que, pour se conclure et s'affirmer, elle n'a exigé aucune concession des principes essentiels sur lesquels repose la République.

« Ne sentons-nous pas, au contraire, que c'est le plus grand triomphe que pût obtenir ce gouvernement de la démocratie que de pouvoir participer par ses représentants, sur un pied d'égalité parfaite, avec le plus haut potentat, à ces belles manifestations où ne se montrent que des sentiments de cordialité réciproque ? (*Applaudissements.*)

« Ce n'est pas seulement l'idée d'une force matérielle qui se dégage d'un tel spectacle, c'est encore plus celle d'une force morale qui, à travers toutes les difficultés et les épreuves, ne fait que s'accroître et nous avons le droit d'en concevoir une noble fierté. (*Applaudissements.*)

« Ce n'est point nous montrer les courtisans du pouvoir que d'en remercier un gouvernement dont la principale tâche était de défendre la République, et le premier toast que je vous propose de porter sera, si vous le permettez, à l'adresse de M. le président de la République, auquel nous exprimons, ainsi

qu'aux ministres qui le secondent, nos sentiments de loyalisme et de reconnaissance. »

Après ces mots qui sont vivement applaudis et qui sont suivis des cris répétés de « Vive Loubet ! Vive Trarieux ! Vive la République ! » l'orateur rappelle que le pays se prépare aux élections générales et, en termes chaleureux, il préconise l'union des républicains sur le terrain des principes de 1789. Il termine en évoquant le souvenir des luttes récentes et en portant avec une émotion communicative un toast à ce grand soldat, le colonel Picquart.

La section de Levallois-Perret, réunie en assemblée générale le 5 juillet, a adopté à l'unanimité le vœu du Comité central relatif au monopole des inhumations.

SECTION DE BOIS-COLOMBES.

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Bois-Colombes. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Sallard, président ; Justaud, trésorier.

SECTION DE PANTIN-AUBERVILLIERS.

La section de Pantin-Aubervilliers de la Ligue des Droits de l'Homme avait organisé le samedi 13 juillet une réunion, présidée par M. Vaughan, membre du Comité central et dans laquelle M. Victor Charbonnel a fait une éloquente conférence sur la Révolution française et l'Eglise. Il montre que l'Eglise est la complice de la réaction et de la brutalité militaire. Elle fait des esclaves au lieu de faire des hommes libres. Il faut dit-il se délivrer de l'ennemi.

Une ovation enthousiaste remercie le conférencier de son superbe discours.

C'est M. Riffay président de la section de Pantin-Aubervilliers qui avait ouvert la séance, qui fut terminée par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis le 13 juillet, salle des fêtes à Pantin, après avoir entendu et applaudi les citoyens Riffay, Vaughan et Victor Charbonnel, se déclarent résolus à poursuivre la réalisation des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

SECTION DU PERREUX.

Le 8 novembre 1900, la section du Perreux émettait le vœu

que les barèmes d'abonnement des compagnies de chemins de fer soient établis au kilomètre, tout au moins en ce qui concerne la banlieue, et pria le ministre des travaux publics de prendre cette demande en considération, celle-ci étant l'expression du droit.

Le 7 décembre, le ministre informait la section que son administration avait déjà sollicité les compagnies de réaliser cette mesure, mais celles-ci alléguant la perte de recettes qui en serait la conséquence, il se voyait dans l'impossibilité de donner suite à cette question.

Il fut alors décidé que la section adresserait un rapport sur les tarifs des diverses compagnies aux municipalités représentant les communes situées sur le réseau de l'Est. Sur 23 communes, 11 ont approuvé les conclusions du rapport de la section. Ce sont les municipalités d'Aubervilliers, de Bondy, de Chelles, de Montfermeil, de Noisy-le-Grand, de Nogent-sur-Marne, du Perreux, de Plessis-Trévisé, du Raincy, de Roissy-Bois et de Villemonble.

VAR

SECTION D'HYÈRES.

Dans sa séance du 18 juillet, la section d'Hyères de la Ligue des Droits de l'Homme a émis les vœux suivants :

1^o En ce qui concerne le blanc de céruse, la section, considérant que cette substance des plus toxiques, et des plus dangereuses, entraînant la mort de beaucoup d'ouvriers, doit être proscrire, prie le Comité central de faire les démarches nécessaires pour que le blanc de céruse ne soit pas employé en général et en particulier aux casernes qui vont se construire à Hyères.

2^o En ce qui concerne les retraites ouvrières, la section décide de donner une réunion spéciale à laquelle seront invités tous les ouvriers de la ville; ils auront à faire connaître leur opinion sur la question.

3^o En attendant le service de deux ans et la suppression des armées permanentes, remplacées par des milices nationales, la section demande que le Comité central fasse toutes les démarches nécessaires pour obtenir la suppression des 28 et des 13 jours.

Sur la proposition du citoyen Pierre Moulis, la section d'Hyères a émis le vœu suivant :

« Considérant que la loi doit être égale pour tous les citoyens, à quelque caste ou à quelque religion qu'ils appartiennent, émet le vœu que les séminaristes soient soldats dans les mêmes con-

ditions imposées aux autres citoyens et ne soient pas versés de droit dans les infirmeries ».

Dans sa séance du 29 août la section d'Hyères a adopté la résolution suivante au sujet de la question des retraites ouvrières.

La section désirerait que la retraite fut donnée 1° à tous les travailleurs des deux sexes et à l'âge de 55 ans ; 2° à tous les travailleurs de n'importe quel âge lorsqu'ils seraient par suite d'incapacité, d'infirmités ou autres, incapables de gagner leur vie ; 3° que la caisse fut gérée par l'Etat.

La section approuve le projet Escuyer et propose pour avoir des fonds les réformes suivantes :

1° Suppression du budget des cultes ; 2° suppression des sous-préfectures ; 3° suppression des frais de table des officiers de marine ; 4° suppression de l'ambassade au Vatican ; 5° Diminution du nombre des fonctionnaires ; 6° Diminution des gros traitements ; qu'aucun ne puisse dépasser 15.000 francs ; 7° Nationalisation des biens de toutes les congrégations ; 8° Monopole et rectification de l'alcool par l'Etat ; 9° Réduction du service à un an ; 10° Etablissement d'un impôt nouveau sur les valeurs étrangères ; 11° Impôt général et progressif sur le revenu ; 12° Dans un but de véritable justice et d'égalité sociale, supprimer les retraites civiles et militaires et n'instituer qu'une seule et unique retraite ; dans tous les cas, diminution des retraites civiles et militaires qui dépassent 3.000 francs.

VAUCLUSE

SECTION DE CABRIÈRES.

Dans sa séance du 16 juin, la section de Cabrières de la Ligue des Droits de l'Homme, après l'étude des questions à l'ordre du jour, a entendu une conférence, faite par M. Azéma, sur la connaissance des grands principes de liberté, d'égalité et de solidarité fraternelle, qui sont la raison d'être de la société moderne. Il a particulièrement insisté sur la nécessité de développer l'instruction civique et politique des enfants.

Cette conférence a produit une excellente impression sur les assistants.

A cette même séance, la section a adopté la résolution suivante :

« Les membres de la Ligue félicitent MM. les membres du conseil général de l'Hérault d'avoir fait afficher, des premiers, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans toutes les écoles publiques du département.

« Ils félicitent aussi M. Yon, inspecteur d'académie, de sa circulaire à MM. les inspecteurs primaires concernant les explications et commentaires de cette déclaration, en un mot, de ses efforts en vue d'assurer aux enfants de la démocratie une éducation sincèrement républicaine. »

VOSGES

SECTION D'ÉPINAL.

Une section de la Ligue des Droits de l'Homme s'est constituée à Epinal.

C'est M. Delpech qui l'a inaugurée par une éloquente conférence, sous la présidence de M. Mougin, député des Vosges, assisté de MM. Ernest Mangin et Thouvenot.

M. Ch. Bernardin a présenté M. Delpech à l'assemblée.

M. Delpech, dans une chaude allocution, a expliqué le but de la Ligue, ce qu'elle avait fait déjà, ce qui lui restait à faire.

Des applaudissements enthousiastes ont fréquemment interrompu le conférencier.

Il a été ensuite procédé à l'élection du bureau de la section, qui est ainsi composé :

MM. Mougin, député des Vosges, président d'honneur; lieutenant-colonel Biehler, président; Béguin, propriétaire, et Mangin, négociant, vice-présidents; A. Benoit-Lévy, propriétaire, secrétaire, Louis Beaudoin, employé de commerce, secrétaire adjoint; Paul Kampmann, industriel, trésorier, Thouvenot, à Monthureux-sur-Saône; Lobstein, à Ville-sur-Illon; Emile Lang, industriel à Epinal, membres du Comité.

ALGÉRIE

SECTION DE RELIZANE.

Une section de la Ligue vient de se constituer à Relizane (département d'Oran) Algérie.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Guibal, agent voyer, président; Venturini, receveur des postes, vice-président; Moll, notaire, secrétaire; Viala négociant, trésorier.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.